



Litige promoteur immobilier

Par Lou

Bonjour à tous,

Nouvelle sur ce forum, j'ai besoin de quelques conseils sur la situation suivante :

Mon conjoint et moi même avons acheté notre premier bien immobilier sur plan (VEFA). Nous avons signé le contrat de réservation en 2013, le contrat de vente en 2014 et avons été livrés en 2015.

Lorsque nous avons réservé ce bien, le promoteur nous a remis un plan de masse du quartier.

A l'origine, à côté de notre maison (qui est mitoyenne du garage de la maison voisine) devait se trouver le parking d'un immeuble dont la construction est prévue un peu plus loin.

Notre maison devait donc être semi mitoyenne d'un côté et donner sur un parking de l'autre. C'est ce point qui a fait pencher la balance en faveur de ce bien, la semi-mitoyenneté nous a séduit (pas trop de vis à vis et moins de nuisances!)

Cependant, je suis, par hasard, tombée sur le "nouveau projet" du promoteur. En plus de l'immeuble, ce promoteur va construire 4 maisons supplémentaires. Cela ne m'aurait pas posé de problème particulier si il n'avait pas prévu de venir coller une maison à la mienne (en lieu et place du parking prévu).

Selon moi, cette opération risque de me porter préjudice :

- Premièrement, c'est un frein pour la revente (je passe d'un bien semi-mitoyen à mitoyen).
- Deuxièmement, cela a un impact sur le prix de mon bien : j'ai acheté un bien au prix d'un semi-mitoyen et vais me retrouver avec un bien mitoyen qui ne vaudra donc pas le prix payé. Si j'avais eu connaissance de cette construction mitoyenne, je n'aurais sûrement pas acheté ce bien.
- Troisièmement, cela ne correspond pas à ce qui m'a été vendu.

Ma question : quelles sont les possibilités de recours dans ce genre de situation?

Je précise que je ne souhaite pas faire interrompre la construction prévue mais simplement "préservé mon espace".

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma question. Tout conseil, renseignement...est le bienvenu. J'espère avoir été claire dans mon exposé. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à me demander des précisions.

Bonne journée à tous.